

Procès-verbal  
**Séance du Conseil d'établissement**  
**École Hélène-Boullé**

Date : Lundi le 24 février 2020

Début de la séance : 18 h 30

**Membres présents :**

Isabelle Benoît, responsable du service de garde  
Elaine Caouette, enseignante  
Matthieu Duhaime, parent  
Marie-France Forest, parent  
Geneviève Marquis, parent, présidente  
Maéva Sparagna, Représentante du personnel de soutien  
Karine Vézina, Représentante des professionnelles  
Jamila Sadik, parent et représentante au comité des parents CSDM  
Karine Brunet, parent  
Gilian Woodford, parent

**Direction :**

Patrick Béchard, directeur

**Absent :**

Francine Goyette, représentante de la communauté (Maison des grands-parents de Villeray)  
Représentant des enseignants en rotation

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
L'ordre du jour est adopté tel que présenté.
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire**  
M. Duhaime a été nommé secrétaire pour l'année 2019-2020 et agira à ce titre ce soir.
- 3. Vérification du quorum (art. 61, LIP)**  
Le quorum est atteint.
- 4. Parole au public (art.68, LIP)**  
Aucun public n'est présent.
- 5. Suivi du procès-verbal de la rencontre du 27 janvier 2020.**  
M. Béchard a procédé à l'achat de livres sur les communautés autochtones parmi les suggestions de titres présentés au dernier CÉ. La discussion a eu lieu avec les enseignants et le sujet a suscité de l'intérêt.

**6. Approbation du procès-verbal du CÉ du 27 janvier 2020 (art. 69, LIP)**

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

**7. Mot de la présidente**

La présidente revient sur la publication d'une mauvaise information par erreur dans l'Info Hélène-Boullé concernant le code vestimentaire pour l'activité de la St-Valentin. Mme Marquis est intervenue sur la page Facebook des parents de l'école pour corriger le tir et calmer les préoccupations exprimées sur ce forum. Un correctif a aussi été publié par courriel par la direction pour rectifier l'information aux parents. Le CÉ propose de revenir sur l'application du nouveau code dans un CÉ à venir.

**8. Mot de la direction**

Le 12 mars, aura lieu le dépistage dentaire par le CSLC auprès des maternelles.

L'école est maintenant inscrite au programme *L'école de la vue*. Les maternelles seront évaluées le 23 mars.

Un parent de l'école s'est proposé pour offrir ses services comme photographe pour la photo annuelle. Mme Brunet le contactera pour évaluer la faisabilité et les coûts dans le but d'en discuter à un prochain CÉ.

Une formation est disponible sur l'accompagnement des élèves de maternelle et 1<sup>ère</sup> année auprès de Mme Savard. Celle-ci a été payé en 2019. Une date en septembre 2020 sera choisie avec Mme Savard. M. Bécharde la contactera.

Le ministère de l'éducation a demandé un compte-rendu du déploiement du Plan d'action numérique. M. Bécharde a indiqué au ministère que le plan d'action était en déploiement mais que les enveloppes budgétaires ne sont pas suffisantes. Le nombre d'ordinateurs disponibles et la qualité du Wifi sont déficients. M. Bécharde fera des démarches auprès de la CSDM pour accélérer la mise-à-niveau du Wifi.

Les tests de contrôle du plomb par la CSDM ont été réalisés aujourd'hui. Les résultats seront présentés dès que reçus.

La ville de Montréal demande au CÉ d'approuver l'entente de partage des espaces sportifs. Mme Marquis signera l'entente au nom du CÉ.

Une demande est faite à la direction pour obtenir des soumissions d'un exterminateur pour faire une démarche d'élimination et de contrôle de la population de rongeurs.

**9. Projet éducatif**

La prochaine rencontre du Projet éducatif aura lieu au retour de la relâche.

**10. Approbation des modalités d'application du régime pédagogique (art. 84)**

Mme Forest présente les éléments du régime pédagogique qui encadrent les décisions à venir lors des prochains CÉ, notamment sur l'approbation de la grille-horaire.

**11. Consulter à propos des modalités de communication (art. 96.15)**

Ce point est éliminé car couvert par le comité de pilotage du Projet éducatif.

**12. Suivi Atelier gratuit parents CSDM (K. Brunet)**

La date proposée est le 31 mars 2020. Le thème sera : Vers une discipline positive. Mme Brunet se chargera de l'organisation. S'il y a un problème avec cette date, le 12 mai est aussi réservé. Le nombre de places sera limité.

**13. Dossier – Agrandissement de l'école (M. Duhaime)**

Mme Sarah Houde est désignée comme représentante des parents en remplacement de M. Michael Schmitt qui s'est désisté.

Le CÉ décide de ne pas se prononcer officiellement sur les options mises de l'avant par le comité des infrastructures. Les membres préfèrent attendre la tenue de la rencontre prévue demain avec la CSDM afin d'avoir davantage d'information.

Les orientations suivantes sont par ailleurs privilégiées par le CÉ :

- 1) Dans la mesure du possible, les élèves volontaires à être dirigés vers d'autres écoles devraient être relocalisés afin de réduire la population de l'école.
- 2) La possibilité de relocaliser des classes devrait être étudiée dans le cadre d'un projet plus complet qu'un simple déplacement de classe. Par exemple, un projet de bain linguistique ou un projet de plein-air pourrait être envisagé. Ceci repousse probablement cette option à septembre 2021.
- 3) Une démarche de consultation plus complète de la communauté (parents et membres du personnel) devrait avoir lieu pour des solutions aussi importantes que la relocalisation de classe et/ou le redécoupage.
- 4) Le CÉ peut tenir une réunion spéciale en mars, au besoin, suite à la rencontre du comité d'infrastructures.
- 5) Le CÉ est d'avis qu'on doit continuer de pousser le lancement d'un projet d'agrandissement de l'école. Ce projet doit avoir comme objectif la normalisation des infrastructures à 16 ou 20 groupe-classes selon les orientations de la CSDM sur la gestion du découpage du territoire.

**14. Dossier – Consultation CSDM (P. Bécharde)**

Le CÉ décide de ne pas remplir le sondage car les membres se sentent dans l'incapacité de répondre aux questions contenues dans le document. La spécificité, le manque de clarté du document et le court délai ne permettant pas au CÉ de s'acquitter de cette responsabilité. Le CÉ demande à M. Bécharde d'écrire à la CSDM pour obtenir des compléments d'information.

**15. Dossier – Projet de loi 40**

M. Bécharde présente les grands items de la loi 40 qui ont été communiqués pour l'instant.

**16. Mot du représentant des parents délégués au comité de parents CSDM**

Aucun représentant désigné.

**17. Mot des représentants du personnel enseignant**

La représentante nous informe des activités principales en cours, dont l'exposition L'Art à l'écrit prévue le 24 mars.

**18. Mot de la représentante du personnel de soutien**

Pas de point supplémentaire.

**19. Mot de la représentante des professionnels**

Toutes les classes ont reçu une formation sur la gestion de conflit.  
Les plans d'interventions viennent d'être révisés.

**20. Mot de la représentante du personnel du service de garde**

La formation *Vers le pacifique* a été donnée et appréciée.  
Les relevés d'impôts ont été distribués aux parents.  
Le comité des usagers s'est réuni et travaille un plan d'action pour améliorer les inscriptions SDG et aux activités. Pour les activités, le CE favorise une solution qui soit basée sur le hasard et qui permette de gérer une plus grande équité. Une nouvelle démarche et un nouvel outil sera testé lors de la prochaine inscription.

**21. Mot de la représentante de la communauté**

La représentante est absente.

**22. Mot de la représentante de l'OPP**

La Soirée cinéma a été un succès avec 119 personnes.

Le comité Cour d'école a eu une rencontre avec la Ville pour l'utilisation de la ruelle. On vise des actions pour ce printemps ou à la rentrée.

D'autres projets sont en préparation pour favoriser l'activité physique.

**23. Varia**

Un document sur l'éducation sexuelle a été distribuée par M. Bécharde pour consultation par les membres du CE. Le CE approuve le plan proposé par la direction et le personnel enseignant.

**24. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21 :34

